

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.26.2017

Page 1 sur 10

**Sulfate cérique, 0,075 N**

### SECTION 1 : Identification

#### Identificateur du produit

**Nom du produit :** Sulfate cérique, 0,075 N

**Code produit :** CE3025SS

#### Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

**Utilisations identifiées pertinentes :** Produits chimiques de laboratoire

**Utilisations déconseillées :** Non déterminé ou non disponible

**Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées :** Non déterminé ou non disponible

#### Détails du fabricant ou fournisseur

**Fabricant :**

**États-Unis**

AquaPhoenix Scientific, Inc.

860 Gitts Run Road

Hanover, PA 17331

1-717-632-1291

#### Ligne d'urgence :

**Canada**

**ChemTel: (24-heures)**

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

### SECTION 2 : Identification de danger

#### Classification SGH :

Corrosion de la peau, catégorie 1A

Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Troubles sévères des yeux, catégorie 1

Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 2

Corrosif pour les métaux, catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger :



**Mentions d'avertissement :** Danger

#### Mentions de danger :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.

H317 Peut causer une réaction allergique de la peau.

H318 Provoque de sérieuses lésions aux yeux.

H411 Toxique. pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.26.2017

Page 2 sur 10

### Sulfate cérique, 0,075 N

#### Déclarations de mise en garde :

- P260 Ne pas respirer la poussière/les émanations /le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.  
P264 Bien se laver la peau après utilisation.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.  
P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir de la zone de travail.  
P273 Éviter de libérer dans l'environnement.  
P234 Conserver uniquement dans le contenant d'origine.  
P321 Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).  
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants.  
P363 Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.  
P304+P340+P310 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir en position confortable pour lui permettre de respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P301+P330+P331+P310 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.  
P303+P361+P353+P310 SI SUR LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / prendre une douche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.  
P305+P351+P338+P310 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau durant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.  
P302+P352 En cas de contact avec la peau : laver à l'eau savonneuse.  
P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Consulter un médecin.  
P391 Ramasser les déversements.  
P405 Entreposer dans un endroit fermé à clé.  
P406 Conserver dans un contenant résistant aux matières corrosives et possédant un revêtement intérieur résistant.  
P501 Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

**Dangers non classés par ailleurs :** Aucun(e)

### SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

| Identification             | Nom                        | Poids % |
|----------------------------|----------------------------|---------|
| Numéro CAS :<br>7664-93-9  | Acide sulfurique           | 6       |
| Numéro CAS :<br>7732-18-5  | Eau                        | >90     |
| Numéro CAS :<br>16774-21-3 | Nitrate d'ammonium cérique | <4      |

**Informations supplémentaires :** Aucun(e)

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

#### Description des mesures de premier secours

##### Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.26.2017

Page 3 sur 10

### Sulfate cérrique, 0,075 N

#### Après inhalation :

- Déplacer la personne incommodée, à l'air frais
- Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable
- Maintenir les voies ariennes non obstruées
- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

#### Après un contact avec la peau :

- Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés
- Laver la zone avec du savon et à l'eau
- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

#### Après un contact avec les yeux :

- Rincer les yeux exposés doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes
- Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage
- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

#### Après ingestion :

- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin
- Ne PAS faire vomir
- Rincer la bouche et boire de grandes quantités d'eau

#### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

##### Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

##### Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

#### Soin médical immédiat et traitement spécial requis

##### Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

##### Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### Agent d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage

##### Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

#### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs  
Peuvent former des mélanges corrosifs avec de l'eau

#### Équipements de protection particuliers des pompiers :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection  
Voir Section 8  
Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale fermée hermétiquement

#### Précautions particulières :

L'échauffement cause une augmentation de la pression, un risque d'éclatement et de combustion

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.26.2017

Page 4 sur 10

### Sulfate cérrique, 0,075 N

Couper les sources d'inflammation

Le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de combustion

#### SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

##### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate

Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

##### Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

##### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Recueillir avec un matériau non combustible fixant les liquides (sable, terre de diatomée (argile), liants d'acides, liants universels)

Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

##### Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

#### SECTION 7 : Manutention et entreposage

##### Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Éviter d'inhalier le brouillard ou la vapeur.

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

##### Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.

Entreposer loin d'aliments.

Conserver le conteneur bien fermé.

Protéger contre le gel et les dommages matériels.

Conserver dans un contenant résistant aux matières corrosives et possédant un revêtement intérieur résistant.

#### SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

| Pays (base juridique) | Substance        | Identification | Concentration autorisée                               |
|-----------------------|------------------|----------------|-------------------------------------------------------|
| United States (OSHA)  | Acide sulfurique | 7664-93-9      | OSHA LEP MPT 1,0 mg/m <sup>3</sup>                    |
| ACGIH                 | Acide sulfurique | 7664-93-9      | ACGIH VLS 0.2 mg/m <sup>3</sup> , fraction thoracique |
|                       | Acide sulfurique | 7664-93-9      | ACGIH VLS LECT 3,0 mg/m <sup>3</sup>                  |
| NIOSH                 | Acide sulfurique | 7664-93-9      | NIOSH LER MPT 1,0 mg/m <sup>3</sup>                   |

##### Valeurs limites biologiques :

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.26.2017

Page 5 sur 10

### Sulfate cérique, 0,075 N

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

#### Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

#### Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

##### Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

##### Protection respiratoire :

Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

#### Mesures générales d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

Effectuez un entretien de routine.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

|                                                 |                                 |
|-------------------------------------------------|---------------------------------|
| <b>Apparence (état physique, couleur) :</b>     | Liquide clair teinté orange     |
| <b>Odeur :</b>                                  | Inodore                         |
| <b>Seuil d'odeur :</b>                          | Non disponible                  |
| <b>Valeur pH :</b>                              | <3                              |
| <b>Point de fusion / point de congélation :</b> | Environ 0 °C                    |
| <b>Point/intervalle d'ébullition :</b>          | Environ 100 °C                  |
| <b>Point d'éclair :</b>                         | Non disponible                  |
| <b>Taux d'évaporation :</b>                     | Non disponible                  |
| <b>Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>        | Non disponible                  |
| <b>Limite d'explosion supérieure :</b>          | Non disponible                  |
| <b>Limite d'explosion inférieure :</b>          | Non disponible                  |
| <b>Pression de vapeur :</b>                     | Non disponible                  |
| <b>Densité de vapeur :</b>                      | >1                              |
| <b>Densité :</b>                                | Non disponible                  |
| <b>Densité relative :</b>                       | Environ 1,05                    |
| <b>Solubilités :</b>                            | Non déterminé ou non disponible |
| <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b> | Non disponible                  |
| <b>Température d'autoinflammation :</b>         | Non disponible                  |
| <b>Température de décomposition :</b>           | Non disponible                  |

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.26.2017

Page 6 sur 10

### Sulfate cérique, 0,075 N

|                         |                                 |
|-------------------------|---------------------------------|
| Viscosité dynamique :   | Non disponible                  |
| Viscosité cinématique : | Non disponible                  |
| Propriétés explosives   | Non déterminé ou non disponible |
| Propriétés comburantes  | Non déterminé ou non disponible |

#### Informations supplémentaires

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

#### Réactivité :

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

#### Possibilité de réactions dangereuses :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### Conditions à éviter :

Matériaux incompatibles, chaleur excessive.

#### Matériaux incompatibles :

Composés organiques, chlorates, carbures, fulminates, picrates, alcalis, Réducteurs, nitrates, acides acétiques, agents comburants, métaux.

#### Produits de décomposition dangereux :

Oxydes de soufre.

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

#### Toxicité aiguë

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

#### Données sur la substance :

| Nom                        | Voie  | Résultat                                      |
|----------------------------|-------|-----------------------------------------------|
| Nitrate d'ammonium cérique | orale | DL50 orale - Rat -femelles - 300 à 2000 mg/kg |

#### Corrosion/irritation de la peau

**Évaluation :** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

#### Données sur la substance :

| Nom                        | Résultat                                                          |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Nitrate d'ammonium cérique | Provoque une irritation cutanée                                   |
| Acide sulfurique           | Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires. |

#### Dommages/irritations oculaires sévères

**Évaluation :** Provoque de sérieuses lésions aux yeux.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

#### Données sur la substance :

| Nom                        | Résultat                                |
|----------------------------|-----------------------------------------|
| Nitrate d'ammonium cérique | Provoque de sérieuses lésions aux yeux. |

#### Sensibilisation respiratoire ou de la peau

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.26.2017

Page 7 sur 10

### Sulfate cérique, 0,075 N

**Évaluation :** Peut causer une réaction cutanée allergique

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

| Nom                        | Résultat                                        |
|----------------------------|-------------------------------------------------|
| Nitrate d'ammonium cérique | Peut causer une réaction allergique de la peau. |

### Cancérogénicité

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

| Nom              | Espèce                                                                 | Résultat                                      |
|------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Acide sulfurique | Les brumes d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique | Reconnu comme étant cancérigène pour l'homme. |

### Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

| Nom              | Classification                         |
|------------------|----------------------------------------|
| Acide sulfurique | Groupe 1 -Cancérigène pour les humains |

### Programme national de toxicologie (PNT) :

| Nom              | Classification                               |
|------------------|----------------------------------------------|
| Acide sulfurique | Reconnu comme étant cancérigène pour l'homme |

### Mutagénicité cellulaire germinale

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

### Toxicité reproductrice

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

| Nom                        | Résultat                                                                                                                                  |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nitrate d'ammonium cérique | Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique.<br>Inhalation - peut causer une irritation des voies respiratoires. |

### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

### Toxicité par aspiration

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables :** Aucune donnée disponible.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.26.2017

Page 8 sur 10

### Sulfate cérique, 0,075 N

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :** Aucune donnée disponible.

**Autres informations :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### Toxicité aiguë (court terme)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

| Nom                        | Résultat                                                                |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Nitrate d'ammonium cérique | CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 0,14 mg/l - 96 heures |

#### Toxicité chronique (à long terme)

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Persistance et dégradabilité

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Potentiel bioaccumulatif

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Mobilité dans le sol

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Autres effets indésirables :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

#### Méthodes d'élimination :

Il ressort de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables (US 40CFR262.11)

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

#### Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

|                                              |                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° UN                                        | UN3264                                                                                                                                                                        |
| Nom d'expédition approprié UN                | Liquide corrosif, Acide, Inorganique, N.S.A. Sulfuric Acid, Ceric Ammonium Nitrate                                                                                            |
| Classe(s) de danger UN pour le transport     | 8   |
| Groupe d'emballage                           | II                                                                                                                                                                            |
| Risques environnementaux                     | Polluant maritime<br>Nitrate d'ammonium cérique                                                                                                                               |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun(e)                                                                                                                                                                      |



## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.26.2017

Page 9 sur 10

### Sulfate cérrique, 0,075 N

#### Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

|                                              |                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° UN                                        | UN3264                                                                                                                                                                    |
| Nom d'expédition approprié UN                | Liquide corrosif, Acide, Inorganique, N.S.A. Sulfuric Acid, Ceric Ammonium Nitrate                                                                                        |
| Classe(s) de danger UN pour le transport     | 8   |
| Groupe d'emballage                           | II                                                                                                                                                                        |
| Risques environnementaux                     | Polluant maritime<br>Nitrate d'ammonium cérrique                                                                                                                          |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun(e)                                                                                                                                                                  |

#### Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

|                                              |                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° UN                                        | UN3264                                                                                                                                                                      |
| Nom d'expédition approprié UN                | Liquide corrosif, Acide, Inorganique, N.S.A. Sulfuric Acid, Ceric Ammonium Nitrate                                                                                          |
| Classe(s) de danger UN pour le transport     | 8   |
| Groupe d'emballage                           | II                                                                                                                                                                          |
| Risques environnementaux                     | Polluant maritime<br>Nitrate d'ammonium cérrique                                                                                                                            |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun(e)                                                                                                                                                                    |

#### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

|                        |          |
|------------------------|----------|
| Nom en vrac            | Aucun(e) |
| Type de navire         | Aucun(e) |
| Catégorie de pollution | Aucun(e) |

### SECTION 15 : Informations réglementaires

#### Réglementations du Canada

##### Liste intérieure des substances (DSL) :

|            |                             |            |
|------------|-----------------------------|------------|
| 16774-21-3 | Nitrate d'ammonium cérrique | répertorié |
| 7664-93-9  | Acide sulfurique            | répertorié |
| 7732-18-5  | Eau                         | répertorié |

##### Liste extérieure des substances (NDSL) : Non déterminé

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.26.2017

Page 10 sur 10

**Sulfate cérique, 0,075 N**

### SECTION 16 : Informations supplémentaires

**Sigles et abréviations :** Aucun(e)

**Disclaimer:**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

**NFPA :** 3-0-4

**HMIS :** 3-0-4

**Date de préparation initiale :** 04.26.2017

**Fin de la fiche signalétique de sécurité de produit**